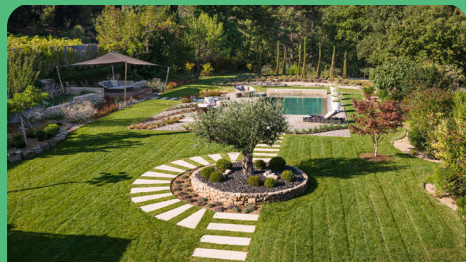




FORMATION CONTINUE



**Diplôme de niveau III
délivré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.**

► Objectifs de la formation

Le BP Aménagements Paysagers permet l'acquisition de savoirs et de savoir-faire dans la réalisation et l'entretien des espaces verts, mais aussi dans la gestion d'équipe, l'organisation, le suivi et l'analyse de chantier.

Débouchés

Le BP Aménagements Paysagers permet d'entretenir et de participer à la réalisation de jardins et espaces verts, de la préparation de chantier jusqu'au suivi technico-économique des chantiers. Il est possible, à certaines conditions de continuer à se former en préparant un certificat de spécialisation.

Contenu de la formation

- Reconnaissance des végétaux, soins des végétaux
- Maçonnerie paysagère, plantation, engazonnement, arrosage automatique, topographie
- Tonte, débroussaillage, taille, soins aux végétaux, conduite d'engins, gestion de chantiers
- Périodes en entreprise.

Modalités pédagogiques

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques sur site et à l'extérieur, visites pédagogiques et stages en entreprise.

Modalités d'évaluation

6 Unités Capitalisables (UC) – Formation diplômante.

Les évaluations se déroulent en situations professionnelles.

Le BP Aménagements Paysagers est obtenu en contrôle continu après validation de chacune des 6 Unités Capitalisables.

En cas d'échec, le candidat conserve pendant 5 ans le bénéfice des UC validées et peut se représenter pour valider les UC manquantes.

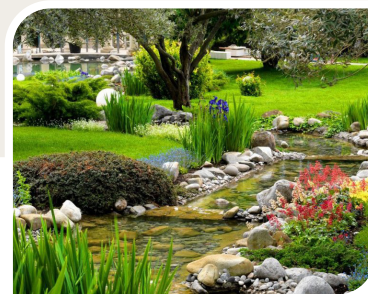
Frais pédagogiques

150€ de frais d'inscription pour le CPF de transition.

Pour obtenir plus de renseignements,
vous pouvez contacter :



M. Renaud BRUNEL
Responsable de formation



INFO

Conditions d'inscription

1. Lien d'inscription sur la fiche de la formation présente sur le site internet :

► campus-bougainville.fr

2. Suivez les instructions sur la plate-forme d'inscription afin de vous pré-inscrire.
3. Information collective.
4. Entretien individuel.

À SAVOIR

Conditions d'admission et pré-requis

- ✓ Être âgé(e) de 18 ans minimum
- ✓ Être salarié(e) (contrat de professionnalisation ou CPF de transition professionnelle)
- ✓ Être demandeur d'emploi (congé de reclassement ou autre statut)
- ✓ Auto-financement

Quelques chiffres

Taux de réussite : 59%
Taux de satisfaction : 81%
Taux d'insertion : 100%

Mise à jour le: 25/03/2022

DURÉE DE FORMATION (heures prévisionnelles)

- 847 heures en centre de formation
- 259 heures en entreprise

Période : du 07/11/2022 au 07/07/2023